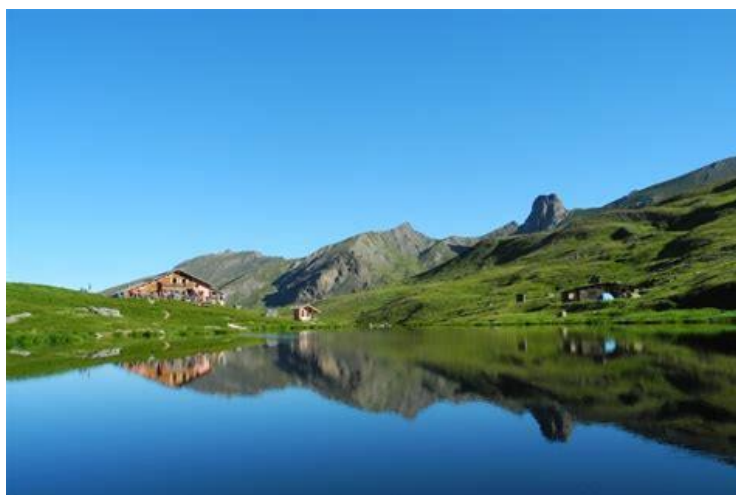




## ESCAPADE DANS LE HAUT QUEYRAS

*2 jours de rando, 1 nuit*



Immersion dans le Haut Queyras, au départ de Saint Véran, là où les coqs picorent les étoiles. Randonnée dans la magnifique Vallée de la Blanche, nuit en refuge au bord du lac du même nom, découverte des lacs Blanchets dans leur écrin de rochers et « navigation » entre l'Italie et la France avant de descendre. Paysage ouvert de prairie d'altitude, dominée par la magnifique Tête des Toillies 3175m, chamois, flore, etc..., 1 jour ½ de rêve .....

**LIEU :** Queyras/ Saint Véran

**DATE :** suivant disponibilité du refuge, tout l'été

**DURÉE :** 1 jour 1/2 et 1 nuit

**ACCOMPAGNATEUR :** Un accompagnateur montagne diplômé

**TELEPHONE :** 06 89 24 81 15

**MAIL :** [sejours.atlas@gmail.com](mailto:sejours.atlas@gmail.com)

**NIVEAU :** débutant à moyen (marche sur sentier, entre 350 et 600 de dénivelé positif, à partir de 10 ans)

**NIVEAU FAMILLE :** possibilité de prendre une navette à la sortie du village, jusqu'au parking sous la Chapelle de Clausis, coût en plus

**HÉBERGEMENT :** en refuge de montagne, en dortoir, avec lits superposés

**GROUPE :** 2 à 12 personnes

**PORTAGE :** vous devez porter votre sac à dos avec vos affaires

**RENDEZ VOUS :** JOUR 1 – au parking à l'entrée du hameau de Fouillouse. 9H

**FIN DU SEJOUR :** JOUR 2 - au retour de randonnée. Vers 17h.

**CARTOGRAPHIE :** IGN TOP 25 QUEYRAS-MONT VISO 3637 OT

**TARIF :** en fonction du nombre de personnes

### Dans le Tarif est compris

- L'hébergement tel que décrit dans le programme
- L'encadrement par un Accompagnateur en Montagne diplômé ou breveté d'état
- la pension complète (dîner, petit déjeuner, et pique-nique du jour 2)
- le prêt du sac à viande

### Le tarif ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de départ de la randonnée
- le pique-nique du Jour 1

- Le parking de Saint Véran pour les 2 jours
  - Transport de Saint Véran à la Chapelle de Clausis
  - Les assurances annulation et rapatriement
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

## Programme du séjour :

### **JOUR 1** Rendez-vous au Parking de Saint Veran, 1970 m, à 14h - Montée au refuge de la Blanche 2499 m par un très beau sentier

Installation au refuge, diner et nuitée

Dénivelé : montée : 500 m - Temps de marche : 3h30

### **JOUR 2** Montée sur la crête frontalière au col de Saint Véran 2844m, par les lacs Blanchet, descente vers la vallée par un ancien canal.

Dénivelé : Montée : 350 m – Descente 900m - Temps de marche : 5h30

*Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants.  
En dernier ressort il reste seul juge du programme*

## Rendez-vous et Accès :

### **Rendez-vous au Parking de Saint Véran, au pied du village, 1970m à 14 hs**

Le Village de Saint Véran se trouve dans le Queyras, au bout de la Départementale N°5

- Vous venez de Briançon, passez le col de l'Izoard, Arvieux, direction Ville Vieille
- Vous venez de Gap, Embrun, Guillestre, prendre direction Queyras, Vallée du Guil jusqu'à Ville Vieille Puis de Ville Vieille, prendre direction Saint Véran.

Vous laissez votre voiture sur le parking de Saint Véran le temps du séjour. En juillet et en Aout le parking est payant, 2€ par voiture été 2019.

Pour ceux qui désirent prendre la navette de Saint Véran jusqu'à la chapelle de Clausis, le coût n'est pas défini à ce jour (*pour info Eté 2019 Aller simple 5€/AR 7€*)

## Formalité

- Carte d'identité ou Passeport en cours de validité + carte sécurité sociale
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée. Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

## L'Équipement

- Sac à dos 40 ou 50L,
- Bâtons de marche (conseillé)
- Chaussures de randonnée de préférence montantes et imperméables,
- 1 short et 1 pantalon
- 1 Tee-shirts manches courtes, légers et respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.
- 1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire.
- 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger du vent, poncho anti pluie
- Lunette de soleil classe 3 ou 4. Crème solaire,
- Chapeau, bandeau, gants
- Gourde 1,5 L
- Pharmacie personnelle,
- Vos traitements médicaux avec ordonnance
- 1 sac à viande ou duvet léger (les refuges sont équipés de couvertures)
- Trousse de toilettes succincte (1 brosse à dent, 1 savon, 1 serviettes de toilettes petit format)
- Des encas type fruits secs, barres de céréales
- 1 petite lampe de poche ou frontale,
- 1 couteau et 1 fourchette, 1 gobelet, 1 petite boîte
- 1 change de sous-vêtements, papier toilette
- Papiers d'identité + argent et CB.
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne

***Pour plus de confort et de sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, de sac à dos ou de chaussures***

## ASSURANCE ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait. Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

### CONTRATS ASSURANCES

**Assistance rapatriement - frais de secours : 1 %** du prix du séjour

**Annulation + bagages : 2, 8 %** du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible qu'une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation

### LITIGES

Toute réclamation, sauf cas de force majeure, relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la date du retour. A défaut de réponse satisfaisante dans les 60 jours suivant votre courrier, vous pouvez saisir le médiateur du tourisme et du voyage sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

